



## Accident de travail et prestation employeur

Par **muntean**, le **06/08/2010** à **11:15**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car j'aurais une question à vous poser, pourriez-vous peut-être me renseigner,

Je suis salariée ETAM (Chargée de Recrutement) dans une société affiliée à la convention SYNTEC et j'ai moins d'un an d'ancienneté.

Suite à un accident de travail survenu lors du retour de mon travail à mon domicile j'ai été arrêtée pendant 5 semaines.

Ma question est la suivante : ai-je droit au maintien de mon salaire par mon employeur en complément des indemnités journalières versées par la CPAM en ayant moins d'une année d'ancienneté ?

J'ai cru comprendre cela en consultant la Convention Collective SYNTEC mais j'aimerais avoir l'avis d'un professionnel.

Je vous remercie par avance pour votre réponse

Cordialement,  
Dana

Par **Paul PERUISSET**, le **06/08/2010** à **13:54**

Bonjour,

L'employeur doit vous maintenir le salaire, car aucune ancienneté n'est requise pour un accident du travail.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **muntean**, le **06/08/2010** à **14:32**

Merci pour votre réponse,  
Dana